

## VILLE DE VETHEUIL

### Délibération 2025-40

LE VENDREDI 3 OCTOBRE DEUX MIL VINGT CINQ A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

**PRESENTS** : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Laurent DUGAS, M. Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSE, M. Philippe BEUGNON, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD.

**SECRETAIRE** : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

|                         |    |
|-------------------------|----|
| nombre de conseillers : |    |
| en exercice :           | 13 |
| présents :              | 9  |
| votants :               | 11 |
| quorum :                | 7  |

**PROCURATIONS** :

M. Didier DUFOURMANTEL procuration à Mme Flore GAMBIER  
M. Thierry DUBOIS, procuration à M. Laurent DUGAS

**ABSENTS EXCUSES** :

M. David Le GLANIC  
M. Romuald SEITÉ

### **Modification statutaire de la CCVVS – Culture et sport**

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 5211-17 à L 5211-20 ;

VU les statuts de la communauté de communes Vexin Val de Seine ;

VU la délibération n°2025-068 du 23 septembre 2025 de la communauté de communes proposant des modifications les articles 15.2 et 15.5 des statuts de la façon suivante :

#### **15.2 Culture**

La Communauté de Communes exerce au titre de la compétence de la culture :

*La création, l'aménagement, l'entretien, la gestion et la promotion d'équipements culturels d'intérêt communautaire ainsi que l'organisation d'événements et de manifestations culturels à rayonnement intercommunal ;*

*La mise en œuvre de partenariats avec des acteurs publics, privés ou associatifs du secteur culturel en vue de favoriser l'accès à la culture et de développer l'offre culturelle sur le territoire ;*

REÇU EN PREFECTURE

le 08/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219506516-20251003-2025\_40-DE

*L'adhésion et la participation à des syndicats mixtes, associations ou réseaux culturels concourant à la réalisation des objectifs communautaires, ainsi que la représentation de la communauté de communes auprès de ces structures ;*

La recherche, la mobilisation et la gestion de financements extérieurs (subventions, mécénat, partenariats) destinés à soutenir les projets culturels d'intérêt communautaire.

### 15.5 Sport

La Communauté de Communes est compétente pour :

*Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;*

*Sont d'intérêt communautaire les équipements sportifs propriété de la CCVVS.*

*La Communauté de Communes peut mener des actions en faveur du sport.*

Considérant que conformément à l'article L 5211-17 du CGCT les communes ont trois mois pour statuer sur cette proposition ;

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications proposées par le conseil communautaire

Le Maire

Dominique HERPIN-POULENAT



La secrétaire de séance

Isabelle LEPICIER-CAPUTO

Envoyé le : 08/10/2025  
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le : 08/10/2025  
Publié le : 08/10/2025  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219506516-20251003-2025\_40-DE